

Arrêté

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile ;
- VU** la loi n° 2019-286 du 8 avril 2019 relative à la représentation des personnels administratifs, techniques et spécialisés au sein des conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours
- VU** le décret n° 97-1225 en date du 26 décembre 1997, modifié, relatif à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours ;
- VU** l'élection de Monsieur Serge RIGAL à la présidence du Conseil Départemental du Lot le 1^{er} juillet 2021 ;
- VU** l'arrêté du Président du conseil départemental du Lot n°2021-1928, en date du 13 juillet 2021, désignant Monsieur Pascal LEWICKI, président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Lot
- VU** la délibération du conseil d'administration du SDIS du Lot n° DC-20200703-1 enregistrée en préfecture et publiée le 6 juillet 2020, portant sur le renouvellement du Conseil d'administration du SDIS du Lot ;
- VU** la délibération du Conseil départemental du Lot n° CD – 21 – 0221b enregistrée en préfecture et publiée le 13 juillet 2021, portant élection des représentants du Département au CASDIS ;
- VU** le procès-verbal de recensement des votes, scrutin du 1^{er} octobre 2020 – Elections des représentants des communes et des EPCI ;
- VU** le procès-verbal de recensement des votes, scrutin du 1^{er} octobre 2020 – Election des représentants des sapeurs-pompiers volontaires et des sapeurs-pompiers professionnels officiers
- VU** le procès-verbal du tirage au sort, du 22 octobre 2020 – Election des représentants des personnels administratifs, techniques et spécialisés ;
- VU** le procès-verbal du tirage au sort, du 13 novembre 2020 – Election des représentants des sapeurs-pompiers professionnels non officiers ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du SDIS du Lot n° DC-20200703-4 enregistrée en préfecture et publiée le 19 juillet 2020, portant sur l'adoption du règlement intérieur du conseil d'administration du SDIS du Lot ;

ARRETE

ARTICLE 1

L'arrêté du Président du CASDIS du Lot n°21-63 du 14/01/2021, fixant la composition du CASDIS, est abrogé.

ARTICLE 2

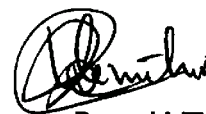
La composition du CASDIS du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Lot est donc fixée conformément au tableau ci-après :

Titulaires (voix délibératives)		Suppléants (voix délibératives)	
Pascal	LEWICKI	André	MELLINGER
Anne	LAPORTERIE	Marie-France	COLOMB
Catherine	MARLAS	Véronique	ARNAUDET
Vincent	BOUILLAGUET	Frédéric	DECREMPS
Régis	VILLEPONTOUX	Jean-Pierre	JAMMES
Véronique	CHASSAIN	Martine	HILT
Edith	LAGARDE	Denis	MARRE
Amélie	VACOSSIN	Caroline	MEY-FAU
Alfred	TERLIZZI	Maryse	MAURY
Françoise	LAPERGUE	Marc	GASTAL
Dominique	BIZAT	Gaëlique	JOS
Fausto	ARAQUE	Jacques	COLDEFY
Pierre	MOLES	Loïc	LAVERGNE-AZARD
Jean-Luc	MARX	Daniel	JARRY
Jean-Claude	SAUVIER		
Jean-Marie	COURTIN	Claude	VIGIÉ
Christian	PONS	Fabienne	SIGAUD
Mireille	FIGEAC	Jean-Luc	ESTRADEL
Assistent aux séances avec voix consultative			
Bernard	TACHET des COMBES	Yves	MARCOUX
Marie-Pierre	TAILLADE	Henri	GORGUET
Philippe	DELTOUR		
Mickaël	DESBRUERES		
Jean-Marc	MATHIEU	Philippe	CADENES
Christophe	MORANDIN		
Mathieu	DUHAMEL	Stéphane	BERGOUGNOUX
Marc	CARPREAUX		

Certifié exécutoire le

19 JUIL. 2021

**Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours du Lot**



Pascal LEWICKI

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa notification.